La Lettre
du Parc naturel régional des Alpilles

Numéro **12** - Premier semestre 2025

Édito du Président

Je suis heureux de vous présenter cette nouvelle édition de la Lettre du Parc naturel régional des Alpilles. Ce numéro met en lumière quelques-unes des nombreuses actualités du Parc, fruits des collaborations fructueuses que nous menons avec nos partenaires sur ce territoire d'exception. En partageant savoir-faire et points de vue, le Parc naturel régional renforce la coopération et les initiatives communes pour préserver notre patrimoine et développer son attractivité.

À découvrir dans ces pages : de nouveaux supports de communication pour une exploration tout en douceur des Alpilles, avec des itinéraires cyclables thématiques et un guide dédié aux oiseaux observables sur notre territoire. À la une également, notre engagement dans la désimperméabilisation des cours d'école, un enjeu majeur pour l'adaptation au changement climatique.

Autre sujet d'actualité : les travaux en cours pour la défense des forêts contre les incendies et l'arrivée prochaine de la Garde régionale forestière. Côté biodiversité, nous poursuivons nos actions en installant des nichoirs à rolliers chez des propriétaires privés volontaires, afin de favoriser la reproduction de cette espèce emblématique des Alpilles.

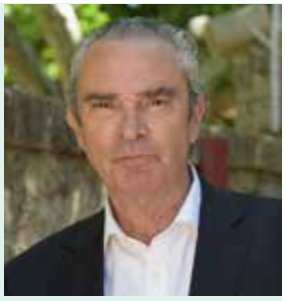

Enfin, en dernière page, un aperçu des nombreux événements à venir dans les Alpilles, dont notre traditionnel Grand pique-nique, qui se tiendra cette année à Lamanon à l'occasion de la réouverture du site troglodytique médiéval de Calès le 14 septembre prochain.

À noter également : la Lettre du Parc devient semestrielle, avec une prochaine édition dès la rentrée de septembre.

Très bonne lecture à toutes et à tous !

Jean Mangion
Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Étienne du Grès

ACTUALITÉS

1ère Conférence des maires du Parc des Alpilles : un espace de dialogue stratégique

Les maires du Parc se sont réunis lundi 31 mars à Saint-Étienne du Grès, à l'invitation du Président Jean Mangion, pour officialiser la *Conférence des maires du Parc*. Inscrite dans la Charte 2023-2038, cette instance vise à renforcer la gouvernance territoriale en offrant un cadre de concertation sur les grands enjeux du territoire. Une idée qui remonte à la genèse du Parc, née lors des premières réunions de travail autour de la Charte fondatrice avec Gérard Jouve.

De nombreux maires étaient présents, témoignage pour le Président « de notre engagement collectif envers un patrimoine naturel, culturel et humain d'exception ». Il a souligné que « cette conférence est une occasion précieuse d'échanger, de partager nos expériences et de bâtir ensemble des solutions adaptées aux réalités de nos communes ».

Il a ensuite donné rendez-vous aux maires en 2026 pour dresser le bilan des trois premières années de mise en œuvre de la nouvelle Charte du Parc.

POUR UN TOURISME DURABLE
dans les Alpilles

Les Alpilles, DESTINATION OISEAUX

Le Parc naturel régional des Alpilles met à la disposition du public de nouveaux outils pour partir à la découverte de la richesse ornithologique du territoire. Conçus dans le cadre d'un programme LEADER en coopération avec sept autres Parcs naturels régionaux réputés pour être des destinations phares du tourisme ornithologique, ces supports s'adressent à un large public, du novice à l'observateur chevronné. Ils sont également traduits en anglais, les visiteurs anglo-saxons constituant une cible privilégiée pour ce tourisme spécialisé.

Parmi ces outils, le guide *Où observer les oiseaux*, coréalisé avec le Parc naturel régional de Camargue, présente les sites d'observation en Camargue ainsi que des itinéraires de randonnée dans les Alpilles. Il regorge d'informations naturalistes sur les oiseaux, la faune et la flore à découvrir au fil des balades. Ces itinéraires sont également disponibles en ligne sur *cheminsdesparcs.fr*
En complément, le site internet *birdingfrance.info* met en avant les huit Parcs engagés dans cette démarche, facilitant ainsi la préparation des séjours pour les amateurs d'ornithologie en quête de nouvelles expériences d'observation.

Retrouvez le guide en scannant le QR Code:

Les Alpilles, DESTINATION VÉLO

Le Parc naturel régional des Alpilles vient d'achever la première phase d'un ambitieux projet de développement du cyclotourisme sur son territoire, grâce au financement européen du programme LEADER. Cette initiative a permis de proposer une nouvelle offre de randonnées à vélo et en gravel sur l'ensemble du Pays d'Arles, en identifiant des itinéraires et en développant des outils de communication dédiés, tels que des topoguides et une carte cyclo.

Au total, 30 balades ont été définies et sont désormais référencées sur cheminsdesparcs.fr. Parmi elles, 9 itinéraires font l'objet d'un dépliant topoguide, disponible dans les offices de tourisme et à la Maison du Parc. Tous ces supports sont également accessibles via le kiosque numérique du site internet du Parc.

Au-delà de la mise en valeur des itinéraires, ce projet vise également à encourager la pratique du vélo en améliorant la sécurité des traversées dangereuses, en promouvant les grands axes cyclables structurants comme l'EuroVelo 8 et la ViaRhôna, et en développant l'intermodalité au sein des communes. Il favorise également le dialogue entre les collectivités et les acteurs du secteur pour accompagner la dynamique cyclotouristique locale.

Dans un second temps, le Parc ambitionne de renforcer cet engagement en réalisant des aménagements spécifiques, incluant du balisage et de la signalétique pour matérialiser les itinéraires cyclables au cœur du massif des Alpilles.

Plus d'infos : https://www.parc-alpilles.fr/le-pays-darles-a-velo/

@ NWATTEAU

ZOOM

Cheminsdesparcs.fr : CE QUI COMPTE, C'EST LE CHEMIN

Le site mobile *cheminsdesparcs.fr* est l'outil indispensable pour préparer ses randonnées dans les Parcs naturels régionaux du Sud. Dans les Alpilles, Il permet de découvrir 55 itinéraires et près de 350 points d'intérêt. Conçu pour allier découverte et préservation de l'environnement, Chemins des Parcs propose des parcours favorisant une pratique responsable, respectueuse des écosystèmes et des propriétés privées.

BALADES ET RANDONNÉES dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec CHEMINS DES PARCS.FR

LE PARC AGIT POUR PRÉSERVER
le cadre de vie des Alpilles

Des cours d'école plus vertes pour MIEUX S'ADAPTER AU CLIMAT

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays d'Arles, le Parc a intégré une cellule technique aux côtés du PETR, du CAUE des Bouches-du-Rhône et du CPIE Rhône Pays d'Arles. Ensemble, ils accompagnent les porteurs de projet et recherchent des financements, notamment auprès de l'Agence de l'eau. Un appel à projets a été lancé, auquel sept communes ont répondu, dont quatre situées sur le territoire du Parc : Paradou, Orgon, Aureille et Saint-Martin-de-Crau.
Dans cette dynamique, le Parc joue un rôle moteur sur la végétalisation des espaces urbains. Il conseille les communes sur l'optimisation des plantations en fonction de la configuration des bâtiments et la sélection d'essences adaptées.
En parallèle, d'autres communes, comme Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Étienne-du-Grès, ont initié ces démarches de manière autonome, témoignant d'un engagement croissant en faveur de cours d'écoles plus résilientes.

Plus d'infos : l.filipozzi@parc-alpilles.fr

© Ville de Saint-Rémy-de-Provence

Projet réalisé par la commune de Saint-Rémy-de-Provence à l'école de l'Argelier, entre l'été 2023 et février 2024.

OPP des Alpilles©S. Duffard

Publicité en espace rural : PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE

La réglementation française en matière de publicité et d'éclairage dans les espaces ruraux s'applique uniformément sur l'ensemble du territoire. Ces lois ont pour objectif de protéger le cadre de vie, de préserver la qualité des paysages et de limiter les nuisances lumineuses, préjudiciables à la biodiversité.

Voici un rappel des principales règles à respecter :
- **La publicité est interdite.** Seules certaines préenseignes sont autorisées, signalant la fabrication ou la vente de produits du terroir, les monuments historiques ouverts à la visite et les activités culturelles, sous réserve de respecter des conditions de nombre et de format.
- **L'installation d'enseignes est soumise à des restrictions strictes** (dimensions, emplacement, éclairage, etc.) et à autorisation de la mairie. Il est essentiel de consulter les services municipaux pour connaître les dispositions applicables.
- **Les éclairages extérieurs y compris des enseignes doivent être éteints entre 1 heure et 6 heures du matin**, sauf en cas de nécessité liée à l'activité.

Avant toute installation, il est important de se renseigner, vous pourrez trouver des informations utiles sur le site du Parc : https://signaletiqueetpublicite.parc-alpilles.fr/
Vous avez un doute ou une question, vous pouvez vous adresser :
- A votre mairie qui assure le pouvoir police de la publicité sur son territoire.
- Au Parc des Alpilles, qui est à votre disposition pour tout renseignement ou accompagnement de projet : 04 90 90 44 00 - contact@parc-alpilles.fr

ZOOM

L'Observatoire Photographique des Alpilles **FAIT PEAU NEUVE**

L'OPP des Alpilles c'est une sélection de 200 points de vue différents des Alpilles photographiés régulièrement depuis 2011 selon des conditions strictement identiques. Son but ? Montrer comment le territoire évolue au fil du temps.
Afin de rendre accessible ces clichés au plus grand nombre, un site internet est à votre disposition. Il vous permet de sélectionner communes et lieux, offrant une perspective unique sur les transformations du paysage.

https://paysages.parc-alpilles.fr/

LE PARC, ACTEUR ENGAGÉ
pour la biodiversité

Carton plein pour les nichoirs À ROLLIERS

Le Parc des Alpilles mène actuellement un programme d'installation de nichoirs à Rolliers chez des propriétaires privés grâce au mécénat de l'entreprise grésouillaise Aline et Olivier. Cette initiative vise à préserver les populations de cet oiseau migrateur emblématique, reconnaissable à son magnifique plumage bleu.

Le Parc s'est associé à l'association A Rocha France et au Lycée Agricole de Saint-Rémy-de-Provence pour assurer la sélection des sites d'accueil les plus propices, fabriquer les nichoirs, superviser leur installation et assurer leur suivi scientifique.

L'enthousiasme est au rendez-vous : plus de 100 propriétaires ont répondu à l'appel à candidature du Parc, un record ! Si tous ne pourront être retenus pour la campagne 2025, leurs candidatures seront précieusement conservées pour de futurs projets.

Pour les bricoleurs, des plans de nichoirs sont disponibles sur le site du Parc dédié aux oiseaux des Alpilles (Programme Life) : https://oiseaux.parc-alpilles.fr/

ALINE & OLIVER

Lutte contre le frelon asiatique et oriental : LE PARC DES ALPILLES S'ENGAGE

Le Parc naturel régional des Alpilles s'associe au Département des Bouches-du-Rhône pour déployer un plan de lutte contre l'expansion du frelon asiatique et oriental, dont l'impact est majeur sur l'environnement (destruction des pollinisateurs domestiques et sauvages) et l'économie (activité apicole et rendements agricoles). Ces espèces posent également des risques importants pour la santé et la sécurité.

Le nord des Alpilles est particulièrement touché, avec une forte augmentation du nombre de nids répertoriés en 2024. Pour aider collectivités et particuliers à limiter leur propagation, le Département propose des aides financières pour l'achat de pièges* et la destruction des nids** par des professionnels agréés.

Le Parc organisera une réunion d'information à destination des communes, en présence d'experts de la Fredon et du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Bouches-du-Rhône, afin d'expliquer les bonnes pratiques de piégeage et de destruction.

L'occasion aussi de rappeler l'importance de faire appel à des professionnels agréés utilisant des produits homologués (pyrèthre naturel) et d'opter pour des pièges sélectifs type Bee Vital, afin de protéger les autres insectes essentiels à la biodiversité.

* Pièges, achetés par les communes et financés à 70% par le Département

** Pour les particuliers, une aide de 50 % du montant TTC est proposée par le Département, plafonnée à 100 €.

ZOOM
Renaturation DU LAC DU BARREAU

Le Parc naturel régional des Alpilles participe au projet de renaturation du Lac du Barreau à Saint-Rémy-de-Provence mené par la commune et la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles. Ces zones humides jouent un rôle crucial dans la régulation du climat et la prévention des inondations. Les travaux ont pour objectifs d'étendre les roselières, mares et prairies humides ; de sensibiliser les usagers à la préservation de ces milieux et de limiter la circulation des véhicules à moteur. Les opérations vont se poursuivre jusqu'en 2027.

LE PARC, ACTEUR CENTRAL DE LA SURVEILLANCE
des espaces naturels

Bienvenue aux Sentinelles du Parc,
À LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE ET À LA GARDE MONTÉE DES ALPILLES

Les 6 agents Sentinelles du Parc seront présents dans le massif du 14 mars au 25 mai, lors des périodes de forte affluence, pour sensibiliser les randonneurs à la fragilité de la nature au printemps.
Le recrutement des 16 agents de la Garde Régionale Forestière, initiative de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur touche à sa fin. Ces jeunes assureront, de juin à septembre, la surveillance du massif contre le risque incendie, en collaboration avec nos nombreux partenaires publics et associatifs engagés dans la prévention des feux de forêt dans le massif des Alpilles.
Pour la troisième année consécutive, les communes du Parc poursuivent leur partenariat avec la Gendarmerie nationale pour la mise en place d'une garde montée. Un financement de la Métropole Aix-Marseille-Provence nous permet cet été d'étendre le dispositif du 17 juillet au 24 août.

Plus d'infos : ecogarde@parc-alpilles.fr

Commune de Saint-Etienne du Grès

Les travaux 2025 pour la défense
DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES

Le Parc naturel régional des Alpilles a récemment restauré plusieurs pistes DFCI pour améliorer l'accès des secours en cas d'incendie. Parmi elles, une traverse Saint-Étienne du Grès, Fontvieille et les Baux-de-Provence, tandis qu'une autre mène à la vigie de Longjean à Eygalières.
Par ailleurs, des travaux d'urgence sont prévus sur la piste AL106, dont une portion s'est effondrée cet hiver. Seul accès au massif entre Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy-de-Provence, elle sera sécurisée avant l'été, tandis que sa restauration complète n'interviendra qu'à l'automne pour préserver la faune et la flore. De même, la piste AL119, reliant Aureille à Eyguières et desservant la vigie d'Aureille, sera réhabilitée après la période de nidification des passereaux.

Face à un risque élevé de feu et à un déficit en eau pour les moyens aériens, une citerne DFCI

a été installée en forêt communale de Saint-Étienne du Grès. De plus, une nouvelle citerne Hélicoptère Bombardier d'Eau doit être enterrée à Lamanon dans les prochains mois. Située à proximité du site de Calès, son implantation fait l'objet d'un suivi archéologique en partenariat avec la DRAC et l'INRAP, qui mèneront des fouilles préventives dès la fin avril.

Ces aménagements sont essentiels pour prévenir les feux de forêt et garantir l'accès des secours.

Rappelons que la compétence DFCI a été confiée par les communes au Parc dès sa création, un choix qui témoigne de l'implication forte du territoire dans la gestion du risque incendie.

Plus d'infos : j.baudel@parc-alpilles.fr

Le printemps dans les Alpilles :
BEAUTÉ ET RESPECT DE LA NATURE

Le printemps est sans doute la plus belle saison pour partir à la découverte des Alpilles mais c'est aussi une période sensible pour la faune et la flore. Pour préserver cet équilibre fragile, adoptons les bons gestes : restons sur les sentiers balisés, tenons nos chiens en laisse, évitons les nuisances sonores, ne cueillons pas les fleurs et ne déplaçons pas les pierres. Chaque geste compte pour respecter les habitants de la nature !

DÉCOUVREZ LES ALPILLES avec le Parc

Les classes des Alpilles À VÉLO

Faire découvrir les Alpilles par l'éducation à l'environnement est une priorité du Parc. En 2024-2025, 160 classes, soit 3 587 élèves de 21 communes, y participent. Parmi les projets phares, le projet « Les Alpilles à vélo », initié grâce à des financements LEADER, permet aux jeunes de découvrir le territoire à vélo.

Découvrir les Alpilles à vélo, c'est adopter un mode de transport durable. Mais avant de se lancer, il faut former les enfants, car une simple sensibilisation à la sécurité routière ne suffit pas. Le référentiel de l'Education nationale et du ministère des sports donne désormais 3 étapes : 1. Savoir pédaler, 2. Savoir circuler en environnement sécurisé et enfin 3. Savoir rouler à vélo sur route ouverte à la circulation. Alors, après avoir formé et agréé des parents accompagnateurs, les enfants seront enfin prêts à sortir, un acquis utile pour toute la vie. L'accompagnement premium du Parc permet alors de repérer les meilleurs itinéraires depuis l'école, de vérifier le matériel pour pouvoir réaliser 1 ou 2 sorties : la petite, pour s'échauffer, puis la grande, pour partir à l'aventure. Les agents du Parc, l'association Chemin Faisan et Panorama Outdoor sont mobilisés pour proposer 2 à 3 accompagnateurs sur ces sorties, un vrai plus, qui revient pour finir pas plus cher qu'un trajet en bus.

Des écoles de Lamanon, Maussane-les-Alpilles, Mouriès et Tarascon en ont déjà bénéficié. Pour aller plus loin, les collectivités et le Parc encouragent l'intégration du programme national *Savoir rouler à vélo*, et sa suite, *Savoir voyager à vélo*.

Plus d'infos : r.blanc@parc-alpilles.fr

Venez pique-niquer AVEC NOUS À CALÈS

Le Grand Pique-Nique DES PARCS

L'édition 2025 du Grand pique-nique du Parc sera 100% nature. Cette année, nous vous attendons nombreux à Lamanon, le **dimanche 14 septembre** pour fêter ensemble la réouverture du site troglodytique médiéval de Calès pour une journée d'animations et de rencontres.

Au menu :

- 2 courses pédestres (5 et 10km) ainsi qu'une marche. Courses gratuites sur inscription. Nombre de places limité.
- Des animations pour toute la famille
- Des balades thématiques accompagnées
- Sans oublier le traditionnel pique-nique tiré du sac dans le cirque de Calès agrémenté de produits marqués valeurs parcs.

Infos : www.parc-alpilles.fr - 04 90 90 44 00

Exposition « Le goût des pierres » PAR AURORE VALADE

Dans le cadre de la résidence d'artiste Terre de légende accueillie par le Parc des Alpilles, l'artiste Aurore Valade explore le thème du récit de la pierre comme ressource, habitat ou abri pour la faune. Soutenu par la DRAC et la Région Sud, son travail est mené avec les scolaires du territoire et enrichi par une collecte de témoignages.

Il sera exposé à la Maison du Parc **du 28 juin 2025** (vernissage à 18h) **au 30 avril 2026.**

Nettoyons le Sud est la grande opération de ramassage des déchets sur l'ensemble de notre région : un élan collectif impulsé par la Région Sud qui mobilise tous les volontaires souhaitant œuvrer pour notre environnement.

Parce que chaque petit geste compte, rendez-vous le **26 avril** ! La quasi-totalité des communes du Parc sont mobilisées et proposent un ramassage.

Infos : https://nettoyons.maregionsud.fr/

À VOS AGENDAS !

Retrouvez toutes les sorties et animations du Parc des Alpilles dans le Rendez-vous du Parc.
Plus de 150 balades, événements et ateliers proposés par le Parc et ses partenaires.
Sorties gratuites sur inscription obligatoire.

Disponible dans les offices de tourisme, les mairies, à la Maison du Parc et sur www.parc-alpilles.fr

La Lettre d'information du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence - Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la Rédaction : Nathalie SAUTTER, Directrice - Rédaction : Parc naturel régional des Alpilles - Conception et Impression : DELAVEGA CRÉATION, Aubagne - Tirage 10 000 exemplaires sur papier certifié PEFC. Crédits photos : Parc naturel régional des Alpilles sauf mention. Dépôt légal en cours - ISSN en cours

Ne pas jeter sur la voie publique.